



PROJET AGRIVOLTAÏQUE « PRECY AGRIVOLTAÏQUE »
COMMUNE DE PRECY-LE-SEC
Permanence d'information
Vendredi 27 janvier 2023

Compte-rendu

La société GLHD et le collectif d'agriculteurs de PrécY Agrivoltaïque développent un projet agrivoltaïque sur la commune de PrécY-le-Sec. Dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif d'information et de concertation, une permanence publique d'information a été organisée. Cet événement avait pour objectif de créer un temps d'échanges privilégié, dans la continuité du premier contact avec les habitants de la commune réalisé lors d'un porte-à-porte et de la diffusion de deux lettres d'information.

Cette permanence a eu lieu à la mairie de PrécY-le-Sec, le vendredi 27 janvier 2023, de 16h à 20h.

Au total, 3 personnes dont une élue y ont participé.

LES PRINCIPAUX SUJETS ÉVOQUÉS

Choix du site	Précisions sur le projet agricole du collectif dont l'élevage ovin	Démantèlement et recyclage
Conservation des chemins	Retombées communales du projet	

Lors de cette permanence, les participants ont pu consulter des panneaux résumant les caractéristiques du projet et obtenir les précisions sur les sujets de leur choix auprès de l'équipe projet.

Trois agriculteurs du collectif se sont rendus disponibles afin de répondre à toutes les questions et proposer des précisions.

Les trois heures trente de permanence publique ont permis de traiter l'ensemble des sujets, en direct avec les personnes présentes.

ANNEXES

Photographies de la permanence du 27 janvier 2023



Panneaux d'information exposés

GLHD, UN ACTEUR ENGAGÉ POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ADAPTÉE AUX TERRITOIRES

GREEN LIGHTHOUSE DÉVELOPPEMENT

Green Lighthouse Développement (GLHD) est une société française implantée en région Nouvelle-Aquitaine, spécialisée dans l'aménagement de projets solaires sur le territoire. GLHD concentre plus particulièrement son activité sur les projets agrivoltaiques, en veillant constamment à ce que ces initiatives s'insèrent utilement dans le cadre auquel ils sont destinés.

Cependant que l'agrivoltaïsme répond à deux défis majeurs de notre temps, à savoir la transition énergétique et la transition agricole, GLHD accompagne les agriculteurs dans la conception et la mise en œuvre de leur projet. Tout au long de la vie de ce dernier, GLHD offre son expertise de la technologie photovoltaïque et sa bonne connaissance du monde agricole.

Un modèle économique, sans subvention publique, garantit une production d'énergie renouvelable pérenne et viable sur le long terme.

EN FRANCE, UN RETARD À RATTRAPER

La France est le seul pays de l'Union européenne à ne pas avoir atteint son objectif de développement des énergies renouvelables en 2020. Ce retard a déjà coûté 500 millions d'euros à l'État et pourrait encore lui coûter si ce retard se poursuivait. **Seulement 2,7% de l'électricité produite en France en 2021 a été d'origine solaire.**

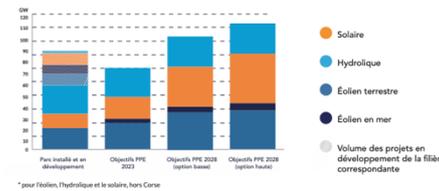


LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La crise climatique est un enjeu global, dont les conséquences sont de plus en plus visibles sur l'ensemble du territoire français. Les leviers pour y faire face peuvent pour autant être pensés localement.

L'objectif de la transition énergétique est de lutter contre le réchauffement climatique, en favorisant l'émergence d'une société décarbonée, plus sobre en énergie et capable de ne consommer que l'énergie qu'elle produit. Pour cela, la France s'est dotée d'un cadre législatif et réglementaire important, via la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015, avec la définition d'objectifs ambitieux en matière de développement des énergies renouvelables.

Puissance installée et projets en développement, objectifs 2023 et 2028*



* pour l'éolien, l'hydrolique et le solaire, hors Corse

L'AGRIVOLTAÏSME, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Pour atteindre les ambitions fixées par l'État, les terres artificialisées et les friches ne suffisent pas. Installer des panneaux photovoltaïques sur des terres agricoles à faible potentiel agricole est une solution nécessaire pour la transition énergétique, mais également pour pérenniser les exploitations agricoles qui souffrent des conséquences du dérèglement climatique et font face à la volatilité des prix du marché. **Les installations solaires sur les surfaces agricoles aident en effet à la lutte contre la sécheresse, préservation de la ressource en eau et à la reconquête de la biodiversité.**

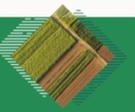
L'agrivoltaïsme se révèle être une innovation idéale pour répondre à ces enjeux. Ce système permet en effet de concilier la production d'énergie renouvelable et la préservation des terres agricoles, notamment de leur vocation nourricière. La taille, la hauteur, l'orientation et le positionnement des panneaux photovoltaïques sont choisis en fonction du type d'activité agricole de chaque parcelle et de chaque projet.

De façon générale, plusieurs types de projets agricoles à l'ombre de panneaux photovoltaïques sont en cours d'expérimentation en France : vignes, élevages, maraîchage, céréales ou encore culture d'herbes aromatiques.

Les projets agrivoltaiques constituent une opportunité pour les agriculteurs, qui leur **permet d'envisager une solution viable pour assurer la pérennité de leur exploitation.**

Le saviez-vous ?

Si l'entité de l'objectif national fixé pour 2028 en matière d'énergie solaire devait être réalisée sur ces terrains en co-activité, un peu moins de 0,2% de la surface agricole utile (SAU) serait utilisée en France.



PRECY AGRIVOLTAÏQUE : UN PROJET COLLECTIF DE TERRITOIRE



UN COLLECTIF D'AGRICULTEURS SOUDÉ

Voisins de parcelle sur la commune de Précy-le-Sec, nous partageons un même constat sur les difficultés que rencontrent nos exploitations, dues aux conséquences du réchauffement climatique, aux sécheresses à répétition et à la baisse des rendements agricoles.

Notre collectif, composé de 13 agriculteurs, a donc décidé d'agir pour pérenniser la vocation agricole de notre territoire et défendre notre métier et dans le respect de notre cadre de vie local.

Le saviez-vous ?

Les panneaux photovoltaïques ne couvrent donc pas toute la surface des parcelles, mais seulement 25 % du sol en moyenne. Ils forment des rangées espacées d'environ 5 mètres, permettant aux engins agricoles de passer.



NOS OBJECTIFS

Associer une partie de nos parcelles dédiées à nos activités d'agriculteurs et d'éleveurs avec la production d'énergie solaire est la solution que nous avons trouvée pour répondre aux enjeux auxquels nous faisons face.

- Valoriser utilement nos terres les moins productives**
Les parcelles concernées par le projet sont à faible potentiel agricole : selon une étude de la Chambre d'Agriculture de l'Yonne, réalisée au printemps 2022, 80% de ces terres sont en classe 4, celles dont les qualités agronomiques sont les plus basses. Calcaireuses et capables de retenir peu d'eau, elles sont particulièrement vulnérables aux sécheresses et leurs rendements ont tendance à baisser.
Chacun d'entre nous mènera, sur ses parcelles, des projets agricoles spécifiques garantissant la diversité de nos productions locales : allumage des brèbis, maraîchage, cultures de légumes de secs, de la pomme de terre, de céréales...
- Assurer la résilience de nos activités**
Les revenus tirés de ce projet sont nécessaires pour diversifier notre source de revenus et assurer la stabilité financière de nos exploitations tout en continuant à exercer notre métier d'agriculteurs.
- Contribuer à notre échelle à la transition énergétique**
La ferme agrivoltaique de Précy contribuera, à son échelle, à la transition énergétique et à la sécurisation de l'approvisionnement en électricité de notre territoire, avec un potentiel d'environ 70 MW, ce qui permet d'alimenter environ 11 000 habitants en électricité, ou encore environ 1 200 habitants toutes énergies confondues. (source : OPTÉER, https://www.opteer.org/2022)

NOS CONVCTIONS

« Notre objectif est de faire pousser le troupeau sur cette zone. Ces terres-là sont à faible potentiel, mais pourront fournir de l'herbe au printemps et en fin d'automne, ainsi qu'en été avec des légumineuses, voire une partie de l'hiver. Cela permettra de sécuriser l'alimentation de nos moutons, d'augmenter notre cheptel, de faciliter notre travail et de protéger nos bêtes des loups. »

Gilles Rameau, éleveur ovin porteur de projet

« On fait ce projet avec quasiment tous les agriculteurs de Précy-le-Sec parce que nous partageons tous le même constat. Face à la baisse des rendements, au changement climatique, à la concurrence déloyale de la mondialisation, nous voulons maintenir une agriculture locale. Il nous est donc indispensable de diversifier nos activités, afin de nous assurer un revenu décent dans le cadre de notre activité alors que l'avenir est incertain. »

Guillaume Rozier, agriculteur de projet

UN PROJET AU DÉVELOPPEMENT ENCADRÉ

Un projet agrivoltaique se définit comme un projet combinant une production agricole et une production énergétique. À ce titre, il est soumis au Code de l'Environnement. Cela signifie que le projet doit faire l'objet d'une autorisation préfectorale, via la délivrance du permis de construire. Cette autorisation est basée sur un dossier complet intégrant entre autres une évaluation environnementale et une étude préalable agricole.

